

Comité de pilotage du système d'information sur la nature et les paysages (SINP) Compte-rendu de la réunion du 28 février 2012

Version/statut du document	CR définitif - Version 20 décembre 2012
Rédacteur	Y. Lebeau DGALN/DEB/PEM4

Introduction par Odile Gauthier – Directrice de l'Eau et de la biodiversité

Depuis bientôt 2 ans une nouvelle dynamique s'est mise en place autour du système d'information sur la nature et les paysages et l'actualisation du protocole d'adhésion en constitue une étape importante.

Le protocole actuel date de juin 2007. Même s'il intégrait déjà les grands principes d'Aarhus et d'INSPIRE, il a été conçu à une date antérieure à la transposition dans le droit français de la directive INSPIRE.

Il a été conçu de façon très souple, chaque adhérent ayant la possibilité de définir les conditions de mise à disposition de ses données : gratuite ou non, en accès libre ou en accès restreint, au niveau national ou régional, selon un format sémantique et informatique totalement libre, selon un contenu détaillé ou agrégé,

Cette souplesse a finalement engendré un manque de visibilité de l'ensemble du dispositif et le sentiment d'un flou important sur la finalité des usages **au niveau national** qui pouvaient être faits des données ainsi mises à disposition.

Alors que le niveau régional ou thématique sur la MER progressent dans le partage des données parce que les acteurs sont peu nombreux, se connaissent et se font confiance, le niveau national est perçu comme opaque dans ses finalités d'usage comme dans son fonctionnement.

Un projet de protocole a été préparé par le groupe de travail juridique à partir de deux idées maîtresses : d'une part mettre en place un dispositif gagnant/gagnant entre les producteurs de données et l'Etat et d'autre part définir un cadre national le plus clair et le précis possibles tout en réservant une grande souplesse aux niveaux régionaux et thématiques.

Il est important que nous puissions aboutir d'ici la mi-2012 à un consensus sur ce nouveau protocole et ensuite engager une action de communication sur ce sujet afin de donner de la visibilité, montrer à quoi sert le SINP et ce qu'il apporte à tous.

Approbation du compte-rendu du COPIL du 1er juillet 2011

Le compte-rendu du précédent COPIL SINP (1er juillet 2011) est en ligne à titre provisoire sur le site www.naturefrance.fr. Il sera également envoyé par mail. Les membres du COPIL sont invités à formuler leurs remarques sur ce compte-rendu dans un délai de 8 jours. Il sera ensuite publié à titre définitif.

Comité d'orientation INPN (JP Sibley)

L'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) géré par le MNHN est l'outil qui publie les couches de référence relatives à la répartition des espèces et aux périmètres des espaces protégés à partir des bases de données du MNHN alimentées par divers producteurs. C'est également à partir de l'INPN que plusieurs contributions internationales (GBIF par exemple) et plusieurs rapportages européens sont rendus possibles. L'INPN publie également les référentiels utiles au fonctionnement du SINP (TAXREF, maillages,...). C'est donc un dispositif essentiel au sein du SINP.

Dans un souci de meilleure gouvernance de l'INPN, un comité d'orientation est en cours de constitution. Il regroupera les principaux producteurs de données du SINP et aura pour mission de rendre plus transparentes les modalités de définition des couches de référence publiées dans l'INPN, d'être à l'écoute des utilisateurs du portail INPN et de proposer les évolutions nécessaires.

Ce comité d'orientation (CO INPN) est en cours de constitution et la première réunion est prévue en juin 2012.

Travaux de la coordination technique et scientifique (JP Sibley)

La CST (commune au SINP et à l'ONB) s'est réunie le 8 novembre 2011 et a examiné les saisines suivantes pour le SINP :

- GT architecture (saisine initiale)
- GT juridiques(saisine initiale)
- GT base espaces protégés (saisine initiale)
- Extension du périmètre des données du SINP (question scientifique)
- GT métadonnées (saisine finale)
- GT standard de données (saisine initiale)
- GT validation des données (saisine initiale)

Des rapporteurs ont été nommés pour l'ensemble des sujets.

La prochaine CST du 8 mars 2012 devrait examiner l'avis produit par les rapporteurs du sujet « standards de métadonnées » et recueillir l'avis des membres de la CST sur le projet de protocole.

Un avis consensuel est recherché entre les membres de la CST mais lorsque les avis sont contradictoires, ils sont consignés dans le rapport final afin que la décision du maître d'ouvrage soit prise en toute connaissance de cause. La CST est indépendante du MEDDTL et dispose à ce titre d'une capacité d'auto-saisine.

Le choix et la précision des questions posées à la CST est stratégique car les membres de la CST n'ont pas la possibilité matérielle ou le temps d'analyser la totalité des sujets qui leur sont soumis.

Il est précisé que le MNHN/SPN et le CNRS-Ladyss ne sont que secrétaires de la CST.

La liste des membres de la CST est publiée sur le site Naturefrance « intuitae personae » donc sans rattachement à un organisme. L'indication de rattachement de chaque membre de la CST à un ou plusieurs domaine(s) d'expertise sera étudiée par la CST.

Avancement des groupes de travail

Les présentations correspondantes sont en ligne sur la plateforme collaborative accessibles aux membres du COPIL.

GT base espaces protégés (présentation par Elodie Sanchez du MNHN)

En complément de la présentation assurée par Elodie Sanchez du MNHN, il est précisé que les espaces protégés de la compétence des collectivités territoriales d'outre-mer (comme celles des TAAF, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie) ne font pas partie de la base du MNHN. Ceux relatifs à St Barthemely et St Martin sont de compétence Etat et sont inclus dans la base du MNHN.

A priori, les protections "patrimoine mondial UNESCO" ne sont pas mentionnées car elles ne sont pas à proprement parler des protections au titre de la biodiversité (sauf 2 ou 3 exceptions).

De nombreux acteurs privés mettent en place des protections au titre de la biodiversité qui ne sont pas prises en compte dans la base du MNHN. Le critère qui a été retenu dans la démarche d'actualisation est celui d'une prise de décision administrative officielle liée à la création d'un espace protégé, ce qui n'est pas le cas des espaces privés. Par ailleurs, la validation technique de leurs contours n'est pas garantie.

Une dernière vérification sera effectuée en concertation avec les acteurs du SINP et les DREAL pour arrêter le périmètre fonctionnel de la base de données MNHN relative aux espaces protégés.

Des évolutions restent cependant possibles pour autant que le MNHN soit en capacité de certifier les contours d'autres types d'espaces protégés.

Outil naturaliste (présentation par Y. Lebeau)

Six ateliers de définition des fonctionnalités, du modèle de données et de l'architecture globale de l'outil sont en cours et devraient déboucher sur un point d'étape en juin 2012 afin d'arrêter une décision entre les 8 partenaires de poursuivre le projet et de lancer le développement informatique de l'outil.

En complément de la présentation, il est précisé que la livraison effective de cet outil est prévue mi-2014.

GT Juridique (présentation par Y. Lebeau)

Faisant suite aux travaux du GT « aspects juridiques du SINP et de l'ONB » mis en place depuis juin 2011, un guide juridique propre au SINP sera mis en ligne sur le site Naturefrance dans les prochains mois, il comprendra :

- un rappel de la doctrine générale en matière de droit attaché aux données environnementales (droit patrimonial et moral, propriété intellectuelle, diffusion de données publiques)
- un logigramme des différents cas de figure rencontrés dans l'acquisition de données par les organismes publics ou privés et des fiches de cas de figure avec des clauses-type à insérer dans des marchés publics ou des conventions
- un glossaire des termes juridiques
- une FAQ à enrichir progressivement
- un accès aux principaux textes juridiques (INSPIRE, loi CADA, etc..)

Le Comité de pilotage demande que le GT « aspects juridiques » ne soit pas clos trop rapidement car de nombreux points restent encore à éclaircir (données issues de la recherche par exemple). La mise en ligne du guide suscitera également de nombreuses questions auxquelles il faudra répondre.

Les aspects juridiques du SINP sont complexes pour des naturalistes amateurs et

l'application des textes n'est pas toujours homogène d'une région ou d'une DREAL à l'autre. Le COPIL demande qu'un effort de pédagogie et de communication soit entrepris et qu'un lien soit établi entre la CST et le groupe juridique pour approfondir certains sujets.

Le ministère invite les têtes de réseau à se faire le relais, si besoin avec son appui, des nouvelles dispositions réglementaires que doivent prendre en compte les acteurs et pour expliciter le nouveau protocole.

GT Architecture SINP (présentation par Antoine Huguet)

L'état de l'art des SI existants en France et à l'étranger sera présenté fin février.

Une 1ère version de la future architecture du SINP sera présentée au prochain GT.

Un prototype de portail national permettant de découvrir les métadonnées puis d'accéder en visualisation ou téléchargement aux données correspondantes sera testé entre mai et octobre 2012.

La ou les solutions d'architecture du SINP seront présentées fin 2012.

Plusieurs membres du COPIL font remarquer que la compréhension de la synchronisation existant entre ce groupe de travail et ceux de standard de données ou de développement de l'outil naturaliste n'est pas évident.

Le comité de pilotage renouvelle sa demande de disposer d'une vue d'ensemble des différents GT du SINP, de leurs plannings faisant apparaître les grandes phases et les principaux points d'arrêt et d'une cartographie des dépendances entre les différents groupes de travail. C'est un outil indispensable pour que le comité de pilotage puisse prendre des décisions quant au déploiement du projet.

Restitution des ateliers régionaux relatifs à l'architecture du SINP (présentation par Clotilde Lebreton)

10 ateliers régionaux pilotés par l'IRSTEA et le CNRS-Ladyss ont eu lieu entre novembre 2011 et février 2012. Ils avaient pour objectifs de conduire une réflexion avec les acteurs du SINP en région sur les données de biodiversité ou de paysage qu'ils étaient susceptibles d'échanger, les principes généraux d'une architecture relative aux données qu'ils étaient prêts à échanger.

Des interviews des acteurs nationaux et des questionnaires en ligne sur le site Naturefrance complètent ce dispositif de recueil de besoins.

Les principales conclusions des ateliers en région sont :

- un accord pour un partage des métadonnées, des données à faible précision géographique et des données de synthèse ;

- un accord sur un partage de données brutes uniquement entre acteurs locaux selon conventionnement particulier ;
- un besoin de cadrage national minimal et juridiquement clair;
- un besoin de souplesse locale dans l'application du SINP;
- des besoins forts sur des outils de saisie et de gestion des données;

Un rapport de synthèse, comportant des préconisations de mise en œuvre de l'architecture et du protocole, sera établi par l'IRSTEA en mars 2012. Des ateliers de restitution sont prévus dans certaines régions.

Projet de nouveau protocole SINP (Présentation par Y. Lebeau)

L'actualisation du protocole est motivée par les éléments suivants :

- un audit du Cemagref de mai 2010 pointe le manque de lisibilité globale du SINP (confirmé par les ateliers en région);
- une mise en partage des données encore faible au niveau national (environ 12 millions de données);
- la nécessité d'intégrer la directive INSPIRE;
- la nécessité de fournir un cadre général du SINP comme pré-requis pour le GT architecture,

Les principes d'écriture du protocole sont ceux présentés par Odile Gauthier en introduction :

- être le plus clair et le plus précis possible pour gagner en visibilité;
- mettre en place un contrat gagnant/gagnant entre l'Etat et les acteurs du SINP,

A ce stade, il s'agit d'un projet de protocole qui fera l'objet d'une large concertation régionale comme nationale de façon à ce que le COPIL puisse se prononcer définitivement en juin 2012.

Les principales réactions en séance sont :

- Dans l'ensemble, ce projet de nouveau protocole est favorablement accueilli par les

membres du COPIL car il apporte une vision plus claire du dispositif et répond assez bien aux besoins exprimés dans les ateliers régionaux.

- Le texte présente l'avantage de mettre en avant l'échange de données plutôt que de l'échange d'informations. C'est une grande avancée par rapport au 1er protocole SINP.
- Il faudra mieux expliciter le pourquoi du fichier national des adhérents du SINP pour les besoins du protocole MEDDTL/IGN relatif aux référentiels cartographiques et lister ces référentiels dans une annexe E
- Le lien entre le SINP et Ecoscope mérite d'être précisé. Le périmètre n'est pas tout à fait le même (Ecoscope ne s'intéresse qu'aux données issues de la recherche) . Il est important de gérer correctement l'articulation et les interfaces entre les 2 dispositifs.
- Pour le GBIF, il existe déjà des données; un rapprochement avec SINP devrait être fait.
- Pour la FNE, le protocole n'est pas anodin; il faut se donner le temps de l'expliquer notamment en interne.
- La notion de données sensibles (non communicables au grand public) évoquée dans le protocole mériterait le développement d'une doctrine et d'une méthodologie car il existe de nombreuses interprétations de cette notion par les producteurs ou par les DREAL. La question notamment est posée de savoir si les espèces introduites (et invasives) sont des données sensibles ? Pour le MNHN, elles doivent faire partie des données qui intégreront le SINP car leur connaissance est essentielle pour conduire des actions préventives ou correctives. Il serait utile qu'elles soient être accompagnées d'un statut précisant qu'il s'agit d'espèces introduites.
- Le protocole devrait mieux expliquer quelle est la différence entre une donnée brute et une Données Élémentaire d'Echange (DEE) pour une donnée publique;
- Les têtes de réseau qui font de l'animation et ne sont pas forcément productrices de données devraient logiquement être adhérentes au SINP (ex.ATEN).

A l'issue des débats, il est convenu que l'équipe-projet préparera une feuille de route de la consultation des différents acteurs ou partenaires du SINP afin que le prochain COPIL du SINP prévu en juin 2012 puisse s'appuyer sur le plus grand nombre d'avis recueillis.

Conclusion

Le comité de pilotage donne à l'équipe-projet les orientations suivantes :

- Travailler sur les interfaces entre les différents groupes techniques (dépendances fonctionnelles, enchaînements) et produire rapidement un planning d'ensemble des groupes de travail;
- mettre en place un plan de communication autour de la publication officielle du nouveau protocole (juillet-sept 2012);
- proposer au COPIL un certain nombre de sujets qui pourraient faire l'objet d'une saisine de la CST d'ici la fin de l'année,

Prochain COPIL : 2e quinzaine de juin.

Diffusion :

Les participants

Participants

NOM	PRENOM	STRUCTURE	PRÉSENT(E)/EXCUSÉ(E)
ANSTETT	LÆTITIA	FNCF	excusée
ARCHAMBEAU	ANNE-SOPHIE	GBIF	présente
ARIBERT	DOMINIQUE	LPO	présente
ARNAUDUC	JEAN-PAUL	FNC	excusé
BOUIX	THOMAS	ONF	présent
CARPY	BÉATRICE	ATEN	présente
CASTANET	JACQUES	SHF	
CHENIN	ÉRIC	GBIF	excusé
COUSIN	JEAN-LUC	IGN-IFN	présent
COUVET	DENIS	MNHN	excusé
DAVID	BENOÏT	MEDDTL	excusé
DAVID	ROMAIN	AAMP MÉDITERANNÉE	Présent
DECHERF	MAËLLE	FCBN	PrésentE
DEXCIDIEUX	LAURE	MEEDTL BUREAU PAYSAGE	PRÉSENTE
DELDUC	PAUL	MEDDTL	excusé
DESHAYES	MICHEL	IRSTEA	présent
FIORINA	CHRISTEL	MEDDTL	présente
FREMONT	JEAN-MARC	IGN-IFN	excusé
GAUTHIER	ODILE	MEDDTL	présente
GUILLAIN	PIERRE-ÉDOUARD	MEDDTL	présent
GUILLOUET	JÉROME	FNPF	Présent
HOSY	CHRISTIAN	FNE	PRÉSENT
HUGUET	ANTOINE	IFREMER	présent
KAYADJANIAN	MAXIME	NATUREPARIF.	excusé
LANDMANN	GUY	GIP ECOFOR	présent

LANDRIEU	GILLES	PNF	présent
LANDRY	PHILIPPE	ONCFS	présent
LEBEAU	YANNICK	MEDDTL	Présent
LEBRETON	CLOTILDE	IRSTEA	Présente
LESCURE	JEAN	SHF	Présent
LUGINBHUL	YVES	UNIV. PARIS 1	Excusé
MACHON	NATHALIE	MNHN	présente
MAUCHAMP	LUC	MEDDTL	Présent
MAURY	MARC	FCEN	Présent
MERRIEN	FRANCIS	MEDDTL	Présent
MEYER	DOROTHÉE	MEDDTL	Excusée
MICOL	THIERRY	LPO	excusé
MIGOT	PIERRE	ONCFS	excusé
MILLET	JÉROME	FCBN	Présent
MOUNIER	BRUNO	FCEN	Présent
PIBOT	ALAIN	AAMP	excusé
PONCET	LAURENT	MNHN	excusé
RAYMOND	RICHARD	CNRS -UMR LACLYSS	Présent
ROUCHON	CHARLOTTE	NATUREPARIF	Présente
SANCHEZ	ELODIE	MNHN	présente
SIBLET	JEAN PHILIPPE	MNHN	présent
SOUFFLET	ÉLISE	MEDDTL	excusée
TOUZE	ALEXANDRE	RNF	Présent
VONG	LILITA	CABINET BIOTOPE	Présente